



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/197
7 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemins de fer
(16-18 octobre 2002)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève
le mercredi 16 octobre 2002 à 10 heures

* Suite à une décision des Services de conférences de l'ONU Genève prise dans un souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Aucun document ne sera disponible en salle. Tout document manquant peut être obtenu auprès de la Section de distribution des documents (bureau C.111, 1^{er} étage, Palais des Nations).

De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE: <http://www.unece.org/trans/Welcome.html>) et de la retourner, **deux semaines au moins avant la session**, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41 22 917 0039), soit par courrier électronique (bernadette.healy@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72458).

1. Adoption de l'ordre du jour TRANS/SC.2/197
2. Activités d'organes de la CEE intéressant le Groupe de travail
 - a) Commission économique pour l'Europe E/2002/37-E/ECE/1395
 - b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité ECE/TRANS/139
TRANS/SC.2/2002/4
3. Suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement
4. Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation TRANS/SC.2/2002/1
TRANS/SC.2/2002/11 et Add.1
5. Productivité des transports ferroviaires TRANS/SC.2/2002/14
TRANS/SC.2/2002/15
6. Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international
 - a) Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international TRANS/SC.2/2002/8 et Add.1
 - b) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)
7. Rôle des chemins de fer dans la promotion du transport combiné TRANS/SC.2/2002/3 et Add.1
TRANS/SC.2/2002/9
8. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)
 - a) Situation concernant l'application de l'AGC
 - b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC TRANS/SC.2/2002/12
 - c) Efforts de collecte de données sur le réseau de l'AGC TRANS/SC.2/2002/7 et Add.1

- | | | |
|-----|--|---|
| d) | Dispositions de sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur | TRANS/AC.9/2 et Add.1 et 2 |
| 9. | Projet de chemin de fer transeuropéen (TER) | TRANS/SC.2/2002/13 |
| 10. | Harmonisation des conditions entre régimes juridiques de transport ferroviaire différents | TRANS/SC.2/2001/1
TRANS/SC.2/2002/10 |
| 11. | Information sur les faits nouveaux intervenus dans les divers domaines des transports par chemin de fer | TRANS/SC.2/2002/5 et Add.1-4 |
| a) | Questions d'environnement liées aux opérations ferroviaires | |
| b) | Sécurité des transports ferroviaires | |
| c) | Adoption de nouvelles technologies de transport et application des techniques modernes d'exploitation ferroviaire, concernant en particulier l'interface entre les transports ferroviaires et les autres modes de transports | |
| 12. | Présentation sur l'utilisation du Système de localisation universel (GPS) dans le secteur des transports | |
| 13. | Application de l'heure d'été | |
| 14. | Projet de programme de travail 2003-2006 | TRANS/SC.2/2002/2 |
| 15. | Questions diverses | TRANS/SC.2/2002/14 |
| 16. | Adoption du rapport | |

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Commission économique pour l'Europe

La cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève du 8 au 11 mai 2002.

Le Groupe de travail voudra sans doute **être informé** des décisions prises par la Commission à sa cinquante-septième session concernant des questions telles que le fonctionnement des principaux organes subsidiaires, le renforcement des moyens de l'Organisation et l'assistance technique au sein de la CEE (E/2002/37-E/ECE/1395).

b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité

Le Comité a tenu sa soixante-quatrième session à Genève du 18 au 21 février 2002.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute **être informé** des travaux du Comité sur les questions liées en particulier aux domaines d'activité mentionnés aux paragraphes 73 à 79 du rapport du Comité (ECE/TRANS/139).

Comme suite à la demande faite par le Groupe de travail à sa cinquante-cinquième session (TRANS/SC.2/196, par. 9), le secrétariat a demandé à la Commission européenne de fournir des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet de système de suivi du marché ferroviaire (RMMS). La réponse reçue de la Communauté européenne est diffusée dans le document TRANS/SC.2/2002/4.

Le Groupe de travail est invité à **discuter** des manières dont il pourrait contribuer à l'avenir à la mise en œuvre de ce projet.

À propos de la question de l'organisation de parcours de trains de démonstration sur des liaisons de transport Euro-Asiatique, le Groupe de travail a demandé à sa cinquante-cinquième session (TRANS/SC.2/196, par. 5-7), au représentant de la Turquie **d'informer** le Groupe de travail des résultats des parcours de démonstration des trains-blocs organisés jusqu'ici sur le trajet Istanbul-Almaty.

3. SUIVI DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe de travail **sera informé** des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne (ECE/RCTE/CONF./2/FINAL) et du Programme commun d'action

(ECE/RCTE/CONF./3/FINAL) ainsi que des décisions prises à la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (5 juillet 2002).

D'autres questions relatives aux transports et à l'environnement doivent être examinées sous le point 11 a) de l'ordre du jour provisoire.

4. DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION

En réponse à une demande du Groupe de travail, le secrétariat avait tenu le 22 avril 2002 une réunion spéciale informelle, en collaboration avec le Forum Train Europe (FTE), la Communauté des chemins de fer européens (CER) et le groupe des gestionnaires européens de l'infrastructure ferroviaire (EIM). La réunion devait traiter des questions suivantes: i) aspects techniques de l'optimisation des horaires des trains et utilisation efficace de ces horaires; ii) limites imposées par les règlements nationaux en ce qui concerne l'établissement d'horaires internationaux, et iii) problèmes organisationnels liés à l'affectation des capacités et à la gestion de l'infrastructure au niveau international. Elle a examiné les activités futures à mener dans ce domaine (TRANS/SC.2/196, par. 22).

Le rapport de la réunion est diffusé dans le document TRANS/SC.2/2002/1 **pour examen** par le Groupe de travail. Le Groupe jugera sans doute bon **de discuter** des conclusions de la réunion.

En outre, conformément à une autre demande du Groupe de travail (TRANS/SC.2/196, par. 23) les États membres ont communiqué des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Directive 2001/14/CE.

Les réponses des gouvernements membres sont diffusées dans les documents TRANS/SC.2/2002/11 et Add.1 **pour examen** par le Groupe de travail.

5. PRODUCTIVITÉ DANS LES TRANSPORTS FERROVIAIRES

Comme suite à la décision du Groupe de travail à sa cinquante-quatrième session (2000) (TRANS/SC.2/194, par. 23), le secrétariat, en coopération avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSZhd), a rassemblé des chiffres de productivité auprès de tous les pays membres de la CEE, qui sont diffusés dans le document TRANS/SC.2/2002/14.

Le Groupe de travail pourra **examiner** les données communiquées, et discuter de l'utilisation d'indicateurs qualitatifs additionnels qui pourraient donner une idée plus fidèle de la productivité de l'exploitation ferroviaire.

Comme demandé par le Groupe de travail (TRANS/SC.2/194, par. 23), le secrétariat est en train d'établir une proposition traitant des diverses approches qui pourraient être appliquées qui concerne le suivi de la productivité dans les transports ferroviaires. Cette proposition sera distribuée dans le document TRANS/SC.2/2002/15 **pour examen** par le Groupe de travail.

6. FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL

a) Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international

Suite à la décision du Groupe de travail, un questionnaire relatif à un système de surveillance des temps d'arrêt aux passages des frontières défini à l'Annexe 3 du rapport sur la cinquante-quatrième session (TRANS/SC.2/194), et contenant des questions additionnelles sur les principales raisons des retards liés aux contrôles douaniers, policiers et ferroviaires aux points de passage des frontières a été transmis aux pays où étaient situées les gares frontières suivantes: Ruse, Kulata, Svilengrad (Bulgarie), Promachon (Grèce), Lököshaza (Hongrie), Curtici et Giurgiu nord (Roumanie), Suzemka (Fédération de Russie), Kapikule (Turquie) et Zernovo (Ukraine).

Les réponses reçues sont reproduites dans les documents TRANS/SC.2/2002/8 et Add.1, **pour examen** par le Groupe de travail.

b) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

Comme il l'avait demandé à sa dernière session, le Groupe de travail **sera informé** par son président des progrès réalisés en ce qui concerne le projet relatif à la facilitation des passages des frontières dans la région de la SECI (TRANS/SC.2/196, par. 32).

7. RÔLE DES CHEMINS DE FER DANS LA PROMOTION DU TRANSPORT COMBINÉ

Conformément à la demande du Groupe de travail à sa dernière session (TRANS/SC.2/196, par. 38), le secrétariat a invité la Communauté européenne à donner des informations sur le degré de mise en œuvre de la Directive 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 19 mars 2001, relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen classique. La réponse reçue de la Commission européenne est diffusée dans le document TRANS/SC.2/2002/9 **pour examen** par le Groupe de travail.

En outre, le Groupe de travail a aussi invité les États membres de l'UE (TRANS/SC.2/196, par. 38) à communiquer des informations sur les résultats obtenus dans l'application de la Directive précitée. Les réponses des gouvernements membres sont diffusées dans les documents TRANS/SC.2/2002/3 et Add.1 **pour examen** par le Groupe de travail.

8. ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC)

a) Situation concernant l'application de l'AGC

Le Groupe de travail voudra bien noter que les 24 pays ci-après sont désormais Parties contractantes à l'AGC: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine (succession), Bulgarie, Croatie (succession), ex-République yougoslave de Macédoine (succession), Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg,

Pologne, République de Moldova (succession), République tchèque (succession), Roumanie, Slovaquie (succession), Slovénie (succession), Turquie, Ukraine et Yougoslavie.

Le Groupe de travail pourra souhaiter **être informé** par les délégations et le secrétariat en ce qui concerne les intentions qu'auraient d'autres gouvernements de devenir Parties contractantes à l'accord à l'AGC.

b) Amendements proposés à l'Annexe I de l'AGC

Le Groupe de travail pourra **prendre note** de la version actualisée de l'Annexe I de l'AGC, établie par le secrétariat, incluant tous les amendements entrés en vigueur au 31 décembre 2001 (TRANS/SC.2/2002/6) ainsi que ceux adoptés par le Groupe de travail à sa cinquante-cinquième session.

Le Groupe de travail **sera informé** également de la proposition d'amendement à l'Annexe I à l'AGC présentée par le Gouvernement de la Slovénie. Il pourra juger bon **d'examiner** la proposition, diffusée dans le document TRANS/SC.2/2002/12.

c) Efforts de collecte de données sur le réseau de l'AGC

À sa cinquante-cinquième session, le Groupe de travail a invité les gouvernements à fournir des données concernant le trafic ferroviaire total sur le réseau de l'AGC en 2000 (TRANS/SC.2/196, par. 45). Les informations reçues par le secrétariat sont diffusées dans les documents TRANS/SC.2/2002/7 et Add.1 **pour examen** par le Groupe de travail.

d) Dispositions de sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur

Le Groupe de travail pourra souhaiter **être informé** des conclusions de la première réunion du groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels (chemins de fer) tenue du 27 au 28 juin 2002 à Genève, axée sur les tunnels ferroviaires, qui sont diffusées dans les documents TRANS/AC.9/2 et Add. 1.

Suite à l'invitation exprimée par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-quatrième session, le Groupe de travail pourra juger bon **d'examiner** la question des dispositions de sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur en tenant compte des résultats de la première réunion du groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels (chemins de fer) et de soumettre son rapport à la prochaine session du Comité des transports intérieurs.

9. PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER)

Le directeur du projet présentera le rapport faisant le point sur les activités menées par le projet TER, diffusé en tant que document TRANS/SC.2/2002/13.

10. HARMONISATION DES CONDITIONS ENTRE DIFFÉRENTS RÉGIMES JURIDIQUES DE TRANSPORT FERROVIAIRE

À sa cinquante-quatrième session (2000), le Groupe de travail a demandé à l'OTIF de faire rapport sur l'évolution de la situation, compte tenu de la mise en application de la nouvelle Convention COTIF (TRANS/SC.2/194, par. 59).

Le Groupe de travail pourra juger bon **d'examiner** les renseignements reçus de l'OTIF, qui sont diffusés dans les documents TRANS/SC.2/2001/1 et TRANS/SC.2/2002/10.

11. INFORMATION SUR LES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS DIVERS DOMAINES DES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER

À sa cinquante-cinquième session, le Groupe de travail a prié les gouvernements et les organisations internationales concernées de fournir des renseignements sur les faits nouveaux intervenus dans les domaines suivants: a) questions environnementales liées à l'exploitation ferroviaire; b) sécurité dans les transports ferroviaires et, c) introduction de nouvelles technologies de transport et application de techniques modernes d'exploitation ferroviaire, en particulier concernant l'interface entre le transport ferroviaire et les autres modes de transport (TRANS/SC.2/196, par. 57).

Les informations communiquées par les gouvernements et les organisations internationales sont diffusées dans les documents TRANS/SC.2/2002/5 et Add.1 à 4. Le Groupe de travail pourra les **examiner** et décider s'il convient d'ajouter à la liste d'autres aspects à étudier à l'avenir.

12. PRÉSENTATION SUR L'UTILISATION DU SYSTÈME DE LOCALISATION UNIVERSEL (GPS)

Le Groupe de travail voudra bien **noter** que deux présentations sur des projets ayant trait à l'utilisation du Système de localisation universel (GPS) dans le secteur des chemins de fer sont prévues.

Comme suite à la décision du Groupe de travail à sa cinquante-cinquième session (TRANS/SC.2/196, par. 60 et 61), le secrétariat a invité la Commission européenne à communiquer au Groupe de travail des informations sur l'utilisation potentielle du système de radionavigation par satellite Galileo dans le secteur ferroviaire, et le Ministère tchèque des transports à présenter des informations sur son projet concernant l'utilisation du Système de localisation universel (GPS) pour l'identification des trains. Des renseignements sur la tenue des deux présentations seront diffusés dès que possible.

13. APPLICATION DE L'HEURE D'ÉTÉ

Le Groupe de travail **sera informé** des modifications adoptées dans les pays membres dans l'application de l'heure d'été par rapport à la Directive de l'UE à ce sujet (laquelle prévoit que l'horaire d'été commence à 1 heure TU le dernier dimanche de mars, et finit à 1 heure TU le dernier dimanche d'octobre) dès que les informations des pays auraient été reçues par le secrétariat.

Les gouvernements jugeront peut-être bon pour leur part **d'informer** le Groupe de travail durant la session des modifications éventuelles concernant l'application de l'heure d'été adoptées dans leur pays.

14. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 2003-2006

Le Groupe de travail pourra **examiner** son projet de programme de travail pour 2003-2006, qui est diffusé dans le document TRANS/SC.2/2002/2.

15. QUESTIONS DIVERSES

16. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à la décision adoptée par le Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session, le secrétariat établira une liste des décisions prises à la réunion pour adoption par le Groupe. Cette liste sera ultérieurement insérée dans le rapport de la session, une fois celui-ci établi par le Président et le Vice-Président, avec l'assistance du secrétariat, après la session.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Title of the Conference

Date : _____

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Participation Category

Head of Delegation Member

Delegation Member

Observer Country

...

Are you based in Geneva as a representative of your permanent mission ?

YES NO (*delete non applicable*)

Observer Organization

NGO (ECOSOC Accred.)

Other (Please Specify Below)

Participating From / Until

From

Until

Document Language Preference

English

French

Other _____

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse

Yes

No

Family Name (Spouse)

First Name (Spouse)

On Issue of ID Card

Participant Signature

Spouse Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

Spouse photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official



UNITED NATIONS GENEVA
CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION FORM

LONG DURATION / EXPERT FORM

Name of Delegate	Section Hosting Delegate
------------------	--------------------------

Participant of Country, Organization or Agency

Date of Arrival	Requested Date of Validity (max 1 year)
-----------------	---

Official Occupation	Passport Number & Expiration Date
---------------------	-----------------------------------

Office Telephone / Fax Number	E-mail Address
-------------------------------	----------------

Permanent Official Address or Home address

Signature of Delegate/Participant	UN Section Stamp	Please attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date. Please print your name on the reverse side of the photograph.
United Nations Authorizing officer		

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form.

This type of badge is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

The date of validity is set by the Security Identification office.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

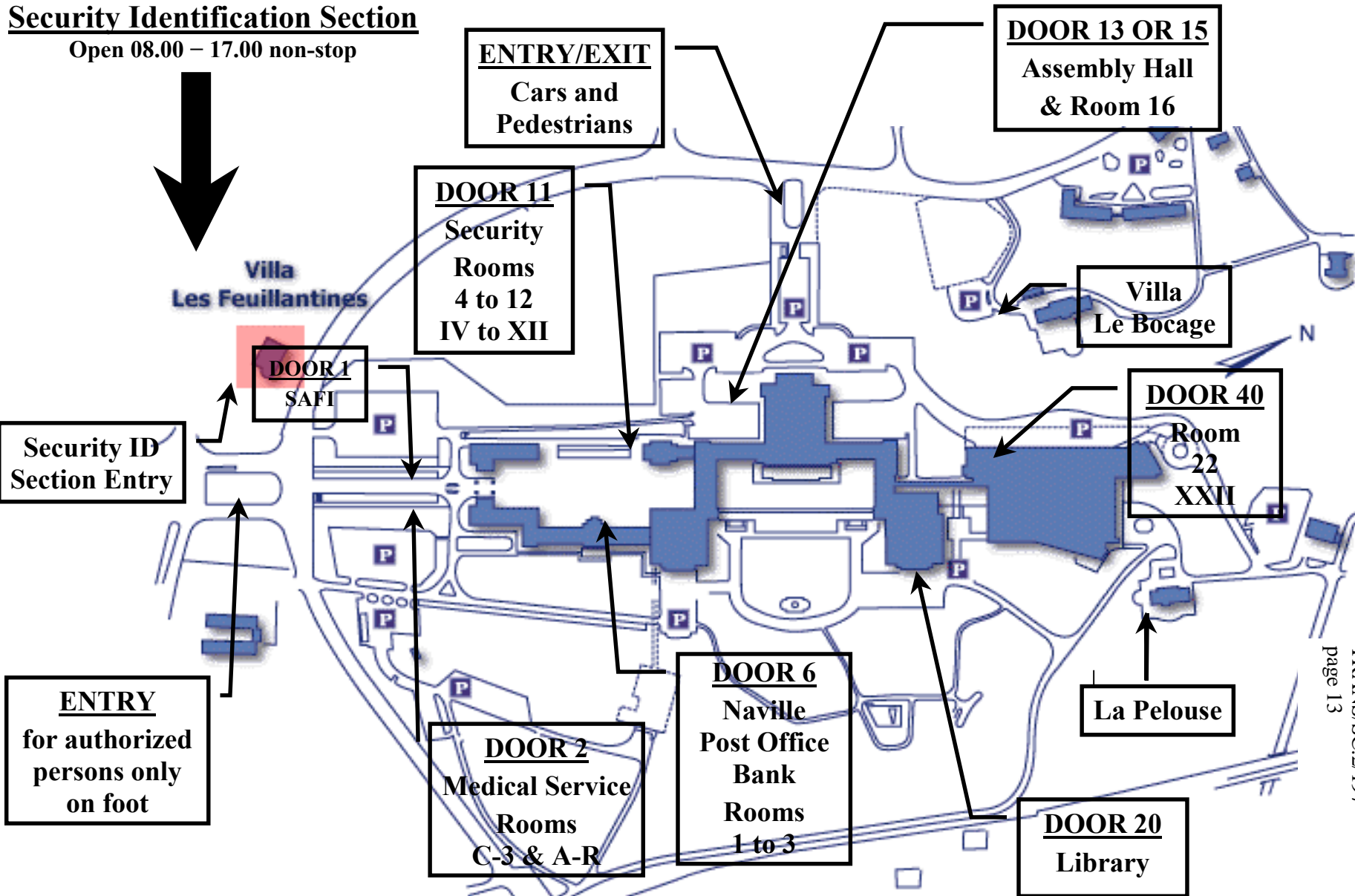
All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

FOR SECURITY USE ONLY

ID CARD NUMBER : VALID FROM : VALID UNTIL :

Security Identification Section

Open 08.00 – 17.00 non-stop



ENTRY/EXIT
Cars and
Pedestrians

DOOR 13 OR 15
Assembly Hall
& Room 16

DOOR 11
Security
Rooms
4 to 12
IV to XII

Villa
Le Bocage

DOOR 1
SAFI

DOOR 40
Room
22
XXII

Security ID
Section Entry

ENTRY
for authorized
persons only
on foot

DOOR 2
Medical Service
Rooms
C-3 & A-R

DOOR 6
Naville
Post Office
Bank
Rooms
1 to 3

La Pelouse

DOOR 20
Library